

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°1 DU GAL PAPAO / PAYS D'OUCHÉ

Mardi 23 février 2016 – 18h00– Gacé

COMPTE-RENDU

Représentants du secteur public :

Présents (16) : Jean-Marie CHOULET et Michel STIMAC (CdC de la Région de Gacé) ; Jean-Pierre LATRON et Christian LE PORT (CdC des Courbes de l'Orne) ; Michel MAROT et Gérard LUBIN (CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche) ; Luc FERET et Marie-Odile TAVERNIER (CdC des Vallées du Merlerault) ; Michel LE GLAUNEC et Hervé HAREL (CdC du Canton de la Ferté Fresnel) ; Marie-Thérèse MAYZAUD et Sébastien GOURDEL (CdC du Pays du Camembert) ; Josette LASSEUR et Laurent RENAUDIN (CdC du Pays du Haras du Pin) ; Jean-Marie VERCRUYSSÉ (PETR PAPAO-Pays d'Ouche) ; Pascal GUEUGNON (Ville de l'Aigle).

Excusés (5) : Laurent BEAUVAIS et Rémy PICARD (CdC Argentan Intercom) ; Frédéric LEVEILLE et Philippe JIDOUARD (Ville d'Argentan) ; Jean-Baptiste GAGEZ (Ville de l'Aigle).

Représentants du secteur privé :

Présents (18) : André BOITTIN (Association ACOR) ; Jean-Pierre FERET (Association des Gîtes de France) ; Clémentine LIBOIS-CHANONI (Association l'Etape) ; Frédéric BLONDEAU (Association Office de Tourisme du Pays du camembert) ; Philippe TOUSSAINT (Association Septembre Musical de l'Orne) ; Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Alençon) ; Daniel DELAUNAY (CCI Flers-Argentan) ; Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Marc ROGEREAU et Jean GRIMBERT (Chambre d'Agriculture de l'Orne) ; Lionel LERAY (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie) ; Annick DABIEL et Jean-Marie GOUSSIN (CLIC du Pays d'Ouche) ; Brigitte CHOQUET et Yvonne SERGENT (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne) ; Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine) ; Françoise LEBRASSEUR (MJC Le Rond Point - l'Aigle) ;

Excusés (9) : Jean-Baptiste PEIGNEY (Association ACOR) ; Pierre POISSON (Association des Gîtes de France) ; Denis ROBILLARD (Association Office de Tourisme du Pays du camembert) ; Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne) ; Benoît GAUDRÉ (CCI Alençon) ; Evelyne RAMON (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Jérémie MICHEL (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Laure DREGE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse Normandie) ; Hugo DUPONT (MJC Le Rond Point - l'Aigle).

34 personnes présentes sur 48 titulaires et suppléants invités. 16 représentants du secteur public dont 9 ayant voix délibérante. 18 représentants du secteur privé dont 15 ayant voix délibérante.

Soit 24 voix délibératives présentes sur 27 (88,88%), parmi lesquelles 15 voix délibératives du secteur privé sur 24 (62,5%).

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

Partenaires invités :

Présents : Alain DEFFONTAINES, Chef du service de l'animation territoriale, du développement rural et de l'urbanisme, Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique (DADD), Région Normandie ;

Excusés : Julie-Anne PORTE, Chargée de mission pour le Département de l'Orne, Région Normandie ; Sandrine HESRY, Instructrice LEADER, Région Normandie ; Karine GANZITTI, Chef du secteur Développement Rural, Pêche et Fonds européens, Délégation Régionale Normandie, Agence de Services et de Paiement (ASP).

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche :

Présents : Edouard REUSSNER, Directeur; Adeline JUMEL, Chargée de mission Leader.

INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSE, remercie les personnes présentes et rappelle que ce mardi 23 février 2016 sont réunis pour la première fois, l'ensemble des membres du comité de programmation du nouveau programme Leader.

Ce premier rassemblement est une réunion d'installation et de mise en place du programme Leader, et il a donc été décidé d'y convier les titulaires et les suppléants désignés par les différentes structures. Lors des prochaines réunions ne seront invités que les titulaires, charge à eux de mobiliser leur suppléant en cas d'empêchement.

Parmi les membres présents, certaines personnes sont familiarisées avec le programme LEADER car elles ont participé et assisté aux réunions des précédents comités de programmation du PAPAO et du Pays d'Ouche, et d'autres personnes découvrent le programme Leader.

L'objectif de cette réunion est d'installer le comité de programmation et de fixer les bases du nouveau programme Leader en intégrant les principes fondamentaux de LEADER.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Présentation du rôle et de la composition du comité ;**
- **Présentation et approbation du règlement intérieur du comité ;**
- **Présentation du bilan des précédents programmes LEADER 2007-2014 du PAPAO et du Pays d'Ouche ;**
- **Présentation des fiches actions du programme LEADER 2015-2020 ;**
- **Présentation du programme de communication ;**
- **Présentation de la grille de sélection des projets ;**
- **Examen des premiers dossiers Leader déposés ;**
- **Questions diverses.**

Alain DEFFONTAINES, représentant du Conseil Régional, rappelle en trois points le rôle de la Région :

- **Nouvelle Autorité de Gestion (AG) des fonds européens pour la période 2015-2020** : l'Europe a confié la gestion des nouveaux programmes d'aides européens à la Région (FEDER, FEADER, FSE, FEAMP), qui doit en assurer la bonne mise en œuvre.
- **Service Instructeur des dossiers Leader** : tous les dossiers déposés au titre du programme Leader par les 12 GALs « ex » bas-normands seront vérifiés sur le plan réglementaire et financier, par les services de la Région, avant passage en Comité.
- **Cofinanceur** : des projets pourront élarger au titre des politiques d'aides régionales classiques ou bien au titre du volet territorial du Contrat Cadre d'Action Territoriale (CCAT).

Adeline JUMEL rappelle quelques éléments du contexte dans lequel s'inscrit le nouveau programme Leader.

Le programme Leader est une mesure du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Rural). LEADER « 2015-2020 » est la cinquième génération de LEADER.

28 octobre 2008 : les Président des Associations PAPAO et Pays d'Ouche signent respectivement une convention avec l'ETAT pour l'animation d'un programme LEADER entre 2009 et 2015.

31 octobre 2014 : le PAPAO et le Pays d'Ouche déposent une candidature commune à l'appel à projets LEADER « 2015-2020 », lancé par la nouvelle autorité de gestion qu'est la Région.

1^{er} janvier 2015 : les associations du PAPAO et Pays d'Ouche fusionnent et est créé le PETR PAPAO-Pays d'Ouche.

10 avril 2015 : la Région Basse-Normandie sélectionne la candidature du PETR pour animer un nouveau programme LEADER.

25 novembre 2015 : Le Président du PETR signe une convention avec le Président de la Région Basse-Normandie, pour animer le nouveau programme « LEADER 2015-2020 ». **Le PETR est donc reconnu comme structure porteuse du nouveau programme Leader**, la Région lui en a confié la gestion. **En langage LEADER, la structure porteuse d'un programme Leader s'appelle GAL** (Groupe d'Action Locale).

1 – PRESENTATION DE LA COMPOSITION ET DU ROLE DU COMITE

La composition du comité de programmation et son rôle sont rappelés dans l'annexe 3 « composition du comité de programmation du GAL PAPAO-Pays d'Ouche » et l'annexe 4 « clauses minimales du règlement intérieur du GAL PAPAO-Pays d'Ouche » dont tous les membres ont été destinataires avant la réunion.

Le comité est composé d'acteurs représentatifs de la diversité des axes de développement du programme Leader, et il veille à une bonne équité territoriale. Le comité compte 11 représentants du secteur public (1 représentant pour chaque CdC, 1 représentant pour les deux villes pôles du territoire et 1 représentant du PETR), et 16 représentants du secteur privé (associations, chambres consulaires).

Adeline JUMEL précise que la composition du comité de programmation a été approuvée en commission « développement territorial » du comité syndical du PETR. Celle-ci a été validée par les différents organismes sollicités puisque tous ont répondu favorablement à notre invitation et ont envoyé les noms de leurs représentants entre fin 2015 et début 2016.

Le Président du comité de programmation est le Président du Pays. Il est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL.

Le Comité de programmation qu'on appellera plus souvent le comité Leader joue un rôle particulièrement important dans la bonne mise en œuvre du programme LEADER.

SON ROLE

- Sélectionner les projets déposés au titre du programme Leader : vérifier la conformité/la cohérence des projets présentés avec la stratégie Leader, ses objectifs
- Evaluer l'état d'avancement du programme Leader tant sur le plan quantitatif que qualitatif (selon les résultats obtenus, le comité pourra proposer des modifications de maquette)
- Assurer une communication efficace pour promouvoir l'intervention de l'Europe et le programme Leader sur le territoire

2 – PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE

La réunion se poursuit sur la partie 3 du règlement intérieur. Les deux premières parties ont été vues dans le premier point à l'ordre du jour.

▪ Fréquence des réunions

D'après l'expérience des anciens programmes Leader du PAPA0 et du Pays d'Ouche, le comité se réunira en moyenne entre **3 à 4 fois par an**.

Les réunions se dérouleront en début de semaine à partir de 18h30. Par mesure de simplicité, les réunions se dérouleront à Gacé. Le Président remercie vivement la mairie de Gacé pour le prêt régulier de sa salle.

▪ Respect du double quorum

Le comité de programmation délibère valablement lorsque **le principe du double quorum suivant est respecté** :

- au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votants lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé.

Le Président souligne l'importance de confirmer sa participation à l'équipe technique du Pays. Chaque membre devra confirmer rapidement sa disponibilité à chaque réunion. Dans le cas où les titulaires sont indisponibles, nous leur demandons de transmettre l'invitation à leur suppléant ou de prévenir l'équipe du Pays pour qu'elle le fasse.

Si quelques jours avant la réunion, on craint l'absence de double quorum, il sera proposé d'annuler la réunion.

▪ Préparation des réunions

La date du prochain comité de programmation sera envoyée par email au moins 3 semaines avant le comité. Les documents nécessaires aux travaux du comité et le courrier d'invitation « officiel » seront envoyés par courrier au moins 1 semaine avant le comité.

▪ Zoom sur les modalités de sélection des dossiers

Pour ce nouveau programme Leader, le Président insiste sur la nécessité de mettre en place une **procédure de sélection des projets** claire et transparente : il s'agit d'une exigence de la Commission Européenne et de la Région. Pour cela, nous utiliserons une grille de sélection dont le contenu sera abordé au point 6.

La grille de sélection est un moyen de sélectionner et de financer des projets adaptés, qui seront les plus à même de contribuer à la réussite des objectifs fixés dans le programme, et ce d'une manière **impartiale, cohérente et transparente**.

Alain DEFFONTAINES précise qu'il s'agit d'une évolution très importante et capitale du programme Leader 2015-2020. La Commission Européenne vérifiera auprès des autorités de gestion, l'application de la sélection des projets. Cette obligation renforce le rôle du comité de programmation. Le comité de programmation va décider, d'après une lecture objective des projets, s'il leur accorde ou non des fonds européens.

▪ Consultation écrite

A titre exceptionnel, et pour des opérations revêtant un caractère urgent, le GAL peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du comité de programmation par écrit. Les membres du comité de programmation donneront leur avis dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception du courrier de consultation. **La décision sera considérée comme valable dès lors que le principe du double quorum sera atteint.**

Alain DEFFONTAINES souligne le caractère exceptionnel de la consultation écrite. Il est vivement conseillé d'y recourir le moins souvent possible.

Adeline JUMEL rappelle que dans les anciens programmes Leader, la consultation écrite était employée très rarement : uniquement pour des projets qui avaient été présentés en comité de programmation à plusieurs reprises et pour lesquels il manquait une pièce justificative qui ne permettait pas d'instruire le dossier.

3 – PRESENTATION DU BILAN DES PRECEDENTS PROGRAMMES LEADER 2007-2014 DU PAPAO ET DU PAYS D'OUCHE

Le bilan des précédents programmes Leader figure dans la pochette remise aux membres. Par un système de jeux de couleurs, ont été distingués les bilans des programmes du PAPAO et du Pays d'Ouche : vert pour celui du PAPAO et orange pour celui du Pays d'Ouche.

Ainsi, 119 projets se sont partagés une enveloppe globale de près de 2 300 000 € de FEADER Leader.

Les deux programmes s'articulaient autour d'un enjeu commun, l'accueil, à travers les priorités de développement qu'étaient l'attractivité du territoire pour le PAPAO et l'accueil de nouvelles populations pour le Pays d'Ouche.

Notons tout de même une petite distinction entre les deux territoires, le public bénéficiaire des projets aidés est assez différent : les habitants pour le PAPAO puisque 62% des projets aidés étaient des projets de services (structures petite enfance, médiathèque, équipements sportifs, ...) et les touristes pour le Pays d'Ouche puisque 48% des projets aidés ont relevé de la thématique touristique.

Au dos de ce document figure la répartition territoriale des crédits et des projets bénéficiaires d'aide Leader, tous maîtres d'ouvrage confondus.

Edouard REUSSNER précise les modalités de lecture de cette répartition territoriale des aides Leader et cite l'exemple de la CdC du Pays du Camembert. Sur le territoire de cette CdC, 13 dossiers, tous maîtres d'ouvrage confondus, ont bénéficié d'une enveloppe totale de 237 556 €. Edouard REUSSNER ajoute que, le territoire de l'ex-CdC du Pays de Mortrée, qui est partie sur le Pays d'Alençon depuis le 1^{er} janvier 2013, a également profité du programme Leader du PAPAO et ceci pour 3 dossiers, pour un montant total de 36 115 €.

Enfin, il y a également des projets non localisables supportés par les structures porteuses des deux anciens Pays (PAPAO et Pays d'Ouche), tels que les frais d'ingénierie LEADER, la réalisation de supports de communication, ... soit 29 dossiers concernés entre 2009 et 2015 pour un montant total de 474 937 €.

4 – PRESENTATION DES FICHES ACTIONS DU PROGRAMME EADER 2015-2020

Le programme Leader, constitué d'une enveloppe de 2 585 089 €, compte 9 fiches actions dont 7 « thématiques », 1 dédiée à la coopération entre territoires du Département, de la Région, sans oublier avec des territoires européens, et enfin une fiche dédiée à l'ingénierie LEADER.

Toutes les fiches actions ont été présentées de manière synthétique : objectifs, exemples de projets éligibles, et montant de l'enveloppe FEADER Leader de la Fiche-action.

Plusieurs questions ont été soulevées.

Pourquoi, une mesure se termine par 89 € alors que les 8 autres se terminent par un chiffre rond (0)?

La fiche action 2 « Accompagner les activités de diversification agricole » est en effet dotée d'une enveloppe de 100 089€.

Edouard REUSSNER et Alain DEFFONTAINES indique que l'enveloppe totale LEADER du PETR PAPAO-Pays d'Ouche s'élève à 2 585 089 €. Le montant de cette enveloppe a été attribuée par la Région après application de critères de pondération pour pouvoir respecter le montant de l'enveloppe LEADER régionale qui s'élève à 30 millions d'euros soit 10% de la maquette financière du FEADER. La Région Basse-Normandie a retenu 12 territoires bas-normands à l'appel à projets Leader « 2015-2020 ». Lors de leurs candidatures, la demande des Pays dépassait largement l'enveloppe disponible de plus de 10 millions d'euros.

De quelle manière s'est faite la répartition des enveloppes au sein du programme LEADER du PETR PAPA0-Pays d'Ouche car on note une certaine redondance entre plusieurs fiches actions ? Des exploitants agricoles qui souhaitent développer un atelier de transformation à la ferme, l'étude est-elle éligible à la fiche action 2 et l'investissement à la fiche action 6 ?

La Fiche action 2 semble redondante par rapport aux fiches actions 4 (Favoriser le Développement du Tourisme) et 6 (Accompagner le territoire vers la transition énergétique et le développement durable). Pourquoi avoir rédigé une fiche action spécifique « agriculture et exploitants agricoles » au lieu de les intégrer dans les fiches actions 4 et 6.

LEADER étant une des mesures du FEADER soit du fond européen agricole, avoir retenu une fiche spécifique agricole marque clairement que notre programme Leader n'est pas que « développement rural ». Toutefois, si à mesure d'avancement du programme, nous constatons un manque de projets sur la fiche action 2, il sera possible de diminuer voir de fermer cette fiche action et de basculer son enveloppe vers des fiches actions plus « attractives ».

La fiche action 6 soutient les projets de création de plateforme bois déchiqueté. Est-il prévu de vérifier l'origine de l'approvisionnement du bois ? A ce jour, il n'y a pas de critères d'incitation à l'approvisionnement des chaudières avec du bois local. Ce critère peut être ajouté dans la grille de sélection au point F 2.2 et au F 6.1.

Enfin, Jean-Marie GOUSSIN soulève la différence de montant d'enveloppe de la fiche action 8. La présentation papier indique une enveloppe de 50 000 € tandis que le diaporama indique un montant de 67 500 €. Adeline JUMEL confirme que la fiche action 8 est dotée d'une enveloppe de 67 500 €.

Concernant la fiche action 9 (Ingénierie LEADER), Alain DEFFONTAINES soulève l'importance de disposer d'une ingénierie suffisante pour accompagner l'émergence de projets. L'ingénierie Leader constitue une véritable valeur ajoutée pour aider les porteurs de projets dans la concrétisation de leurs projets et pour atténuer la complexité de la réglementation européenne (respect de la procédure des marchés publics, compilation des pièces justificatives, préparation des comités, ...).

5 – PRESENTATION DU PROGRAMME DE COMMUNICATION

Adeline JUMEL a présenté très rapidement les modalités de communication envisagée.

- Diffusion d'une plaquette « appel à projets » (disponible dans les pochettes) et qui sera envoyée aux partenaires ;
- Présentation dans les conseils communautaires des CdC si elles le souhaitent ;
- Réunions d'informations à destination des partenaires socio-économique en soirée ou un samedi matin ;
- Newsletter du Pays (dont un premier numéro sortira prochainement), dans laquelle nous ferons part de l'état d'avancement du programme et nous zoomerons sur des projets « exemplaires » ;
- Site Internet (présentation du programme, des fiches actions, mis en ligne des comptes rendus des comités,...).

6 – PRESENTATION DE LA GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

Suite aux informations annoncées au point 2, Edouard REUSSNER présente la « Grille de sélection des projets », qui était accompagnée d'une note d'information.

Le Président rappelle le caractère obligatoire de la sélection des projets. Cette procédure, assez nouvelle pour notre territoire, signifie que des projets seront retenus et d'autres pas.

Toutefois, les territoires sont libres de choisir le contenu de leur grille et les modalités de complétude de cette grille. L'objectif de cette grille est d'aider le comité à sélectionner des projets sur la base de critères précis et ce d'une manière impartiale, cohérente et transparente.

Cette grille de sélection a été travaillée en partenariat avec les services de la Région et son contenu a été finalisé peu de temps avant la tenue du comité.

Dans son exposé, Edouard REUSSNER précise que la grille de sélection est composée de deux parties. Dans la première partie, il s'agit de vérifier le respect du projet par rapport aux fondamentaux LEADER (innovation, partenariat, transférabilité, création d'emploi) et dans la seconde, il s'agit de vérifier la conformité du projet aux objectifs de la fiche action. Chaque critère devra être noté. Pour être sélectionné, le projet devra obtenir un total minimum de 13 points. Les critères de sélection pourront être revus en cours de programme.

Rodolphe JOIGNE est assez dubitatif sur les questions de la partie 2. Un projet pourra certainement n'obtenir qu'un point maximum : du moins pour la fiche action 1, ça semble moins être vrai pour la fiche action 3, par exemple.

Il est donc important de tester la grille avec des projets. Si Alain DEFFONTAINES trouve la grille de sélection de notre territoire intéressante, les membres la trouvent, à première vue, dense et compliquée à remplir, en craignant un temps important à passer sur chaque dossier.

Le mot « vacance » apparaît dans la question 5 de la fiche action 3 (F.3.5). Celui-ci n'est pas suffisamment explicite. Il est nécessaire de reformuler la question de manière plus compréhensible.

Edouard REUSSNER interroge les membres sur les modalités de complétude de cette grille.

- ↳ Vote à main levée sur la note et complétude au préalable par l'équipe technique.
- ↳ Vote à bulletin secret (Cf. Pays de Coutances)
- ↳ Vote électronique (Cf. Pays du Bessin au Virois)

Les membres expriment un vote « consensus ». Les membres débattront de la note. Ils exprimeront leur accord ou désaccord sur la note globale du projet.

Jean-Marie CHOULET s'interroge sur la possibilité que les maîtres d'ouvrage puissent obtenir la grille de sélection avant de monter leur dossier de façon à répondre du mieux possible aux critères demandés.

Alain DEFFONTAINES indique que la grille de sélection doit être mise à disposition des porteurs de projets en amont du dépôt d'un dossier de demande de subvention. Il peut aussi disposer des résultats de la grille complétée par le comité de programmation. Ainsi, lorsqu'un projet sera rejeté, le maître d'ouvrage pourra apprécier les points faibles de son projet.

Les projets déposés depuis mai 2015 au PETR PAPA0-Pays d'Ouche seront retravaillés en partenariat avec les maîtres d'ouvrage pour répondre autant que possible aux critères de sélection mis en avant dans la grille.

7 – EXAMEN DES PREMIERS DOSSIERS LEADER DEPOSES

Afin de tester cette grille, les techniciens comptaient présenter 7 projets, sans avoir envoyé au préalable les fiches descriptives des projets, contrairement aux habitudes de travail des comités de la précédente programmation. La complétude de ces « fiches projets » a été réalisée juste avant la réunion du comité suite à la réception des remarques des services instructeurs.

La réunion étant déjà bien avancée dans le temps (2h), les membres ont souhaité analyser qu'un seul dossier.

Construction d'une Base Nature à St Sulpice sur Risle : Ce projet est porté par la commune de St Sulpice sur Risle. Il s'agit de créer un pôle « Sport-Nature » à St Sulpice/Risle.

La commune a longtemps mis à disposition de l'association CAF Risl'adventure les anciens locaux de l'imprimerie BOHIN. L'association y organise ses réunions de travail, y stocke son matériel (kayaks, tir à l'arc, VTT,...) et c'est à cet endroit que démarre les circuits de VTT labellisés FFC. Ces locaux sont devenus obsolètes (problème de mises aux normes), et ne sont absolument pas fonctionnels, mal identifiés par les visiteurs. Ils ne permettent pas le développement de l'association CAF Risl'adventure alors qu'elle vient de redéfinir son projet associatif et de créer un emploi en CAE.

Parallèlement, la commune dispose, dans le même périmètre, d'une salle communale faisant office de salle de restauration scolaire, de salle de répétition de théâtre, salle de spectacles, salle pour les repas familiaux, ... Ces différents usages seront un jour dénoncés.

Dans ce contexte, la commune a décidé de construire un seul bâtiment à quelques mètres de l'ancienne imprimerie. Ce bâtiment exemplaire, de par son intégration paysagère, sera composé de 3 volumes distincts. Une base Sport-Nature à gauche, une salle de réception à droite et au centre, un hall d'entrée commun. Dans le cadre du programme Leader, il s'agit de soutenir uniquement la partie Sport-Nature au prorata du nombre de mètres carrés.

Ce projet a été présenté dans le cadre du précédent programme Leader du Pays d'Ouche. Faute de réponse fructueuse à certains lots, le projet a démarré en retard soit en dehors des délais permis par le précédent programme.

Ce projet relève de la fiche action 3 du nouveau programme Leader. Il s'agit de la création d'un nouveau produit sportif : la création d'une base sport nature sans hébergement. Elle permettra de développer la pratique sportive, de valoriser les ressources locales, et d'attirer de nouveaux visiteurs/un nouveau public. Il permet de rapprocher les services de la population. Son rayonnement géographique s'étend au-delà du PETR. Plusieurs partenaires ont été associés au projet.

La dépense éligible est estimée à 327 285,45 € HT. L'Etat intervient à hauteur de 101 349,35 € et le Conseil Départemental, à hauteur de 17 986,33 €. La Commune sollicite une subvention Leader de 90 000 €, soit 27,49 % de la dépense éligible.

Jean GRIMBERT s'est interrogé sur le montant de FEADER Leader sollicité. **N'y-a-t-il pas un risque que la fiche action 3 soit rapidement consommée au vue du plafond de subvention de cette fiche ?** Avec 10 projets demandant 90 000 €, l'enveloppe est entièrement consommée.

Il est précisé que par expérience il y a peu de projets sollicitant de tels montants. Les finances actuelles des collectivités vont faire qu'il y aura peut-être moins de projets mais qu'il sera important de pouvoir bien les financer.

La présentation de ce dossier a entraîné plusieurs remarques dont la nécessité de :

- envoyer les fiches projets en amont de la réunion : ces fiches projets feront en effet partie des documents qui seront envoyés au moins une semaine avant la réunion ;
- ajouter des visuels : sur les fiches projets et sur le diaporama pour mieux appréhender les dossiers
- améliorer le descriptif des projets : amener les arguments qui permettront de compléter la grille de sélection ;
- expliciter le niveau de partenariat des projets lorsqu'il y a des partenaires ;
- transmettre la grille de sélection (son contenu) ainsi qu'une grille synthétique, pour que les membres qui le peuvent, y préinscrivent leurs notes en amont du comité.

Ce dossier, constituant le premier dossier déposé au titre du nouveau programme Leader, a permis de tester la grille. Aucune note n'a été validée par le comité de programmation.

Adeline JUMEL a profité de cette réunion pour rappeler les grandes étapes de la vie d'un dossier.

Tous les maîtres d'ouvrage prennent d'abord contact auprès du Pays sur la base d'un projet en cours de réflexion ou totalement mûri, ensuite est constitué un dossier de demande de subvention ; le dossier est envoyé à la Région pour instruction, le dossier est ensuite présenté en comité de programmation.

Le projet peut démarrer ou se poursuivre jusqu'à son achèvement.

Enfin, après réalisation du projet, une demande de paiement doit être constituée pour procéder au versement de la subvention par l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

Edouard REUSSNER précise que solliciter des fonds européens exige le respect de quelques règles.

- **Ne pas avoir commencé l'opération avant de déposer un dossier de demande d'aide**
- **Avoir au moins une contrepartie publique**
- **Respecter les règles de la mise en concurrence**
- **Pas 2 fonds européens sur une même dépense**
- **Faire la publicité de la participation de l'Europe**
- **Contrôle du dossier/projet possible pendant 5 ans**

8 – QUESTIONS DIVERSES

Les membres ont suggéré d'organiser la prochaine réunion dans les meilleurs délais afin d'étudier les autres dossiers. Cela dépendra du délai d'instruction par les services de la Région.

En l'absence d'autres questions, le Président clôture la réunion à 20h10.